

Contrat de partenariat solidaire entre paysan et amapien**GAEC le Jas des abeilles****PAYAN Jean Luc & BERGAGLIO Sylvie**

Chemin de la Buissière 04110 Reillane

04.92.77 .17.99 / 06.23.42.01.07

Apiculteurs**certificat Ecocert 111242/12P**Engagements respectifs

Le paysan s'engage à fournir à chaque livraison des produits de sa propre récolte, cultiver sans pesticide, ni herbicides, dans le respect de la nature. Communiquer une information régulière sur ses produits, présenter son exploitation, être présent, lors des livraisons, sauf empêchement

L'amapien s'engage à être à jour de cotisation, effectuer deux permanences pendant la saison, régler le montant de la commande à l'avance, chèque à l'ordre de **Gaec Le Jas des abeilles**. Venir chercher son panier, à la date indiquée sur le contrat, pendant la livraison du vendredi de 17h à 18h, le panier oublié, n'est ni remboursé, ni remplacé, sauf si nous sommes prévenus le panier sera à récupérer au siège de l'association et ce, avant le samedi 10h.

Notre miellerie se trouve à Reillane dans les Alpes de Haute-Provence. D'abord apiculteurs dans les Bouches du Rhône, nous avons construit notre projet bioclimatique dans les Basses-Alpes pour fuir l'urbanisation et nous rapprocher des lavandes...

Nous pratiquons l'apiculture transhumante pour permettre aux abeilles de profiter de ressources à butiner plus riches : romarin, acacia, châtaignier...

En 2016, nous avons créé un atelier gelée royale. Il s'agissait de diversifier nos productions et compenser les difficultés croissantes à récolter des miellés suffisantes au printemps en raison du changement climatique...et parce que l'apithérapie est passionnante:)

Le contrat concerne une livraison au 175 boulevard de Marseille le

Vendredi 07 novembre 2025 de 17h à 18h

Apithérapie	Gelée royale Label GRF 10g 25€	Gelée royale Label GRF 20g 45€
Propolis	Extrait hydro-alcoolique 30ml 11€	Spray extrait hydro alcoolique et miel de lavande 30ml 13€
Propolis brut	En paillette à macher 20g 9€	

Référente de liste : Olivier : obelhache@wanadoo.fr

Paysan en AMAP et amapien recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP de Bandol s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

L'amapien doit adhérer au but défini par les statuts de l'AMAP, aux principes et engagement du réseau régional, les AMAP de Provence. Verser 17€ pour l'année à l'AMAP de Bandol (dont 10€ représentent son adhésion aux AMAP de Provence et 1€ au MIRAMAP, réseau interrégional). L'adhésion permet de recevoir les informations concernant la vie de l'AMAP et des AMAP de Provence, d'y participer, d'être assuré, de voter lors des assemblées générales (la charte est à télécharger sur le site : lesamapdeprovence.org)

AMAP de Bandol, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, association loi 1901, 106 avenue des citronniers, 83150 Bandol